Voyage en incertitude, pour une rencontre toujours singulière.

Nathalie BOUILLET

Sous la direction de Didier Tronche



Fabienne Verdier, Mélodie du réel IV, 2014 $Ink, pigments \ and \ varnish \ on \ canvas \ 183 \ x \ 135 \ cm$

« L'effort de connaissance qui porte sur les pratiques sociales n'est pas du même ordre que la démarche scientifique classique. [...]

Alors que celle-ci aspire à une intelligence de l'ordre et cherche sa cohérence dans la nature déductive et prédictive de ses énoncés, celle-là recherche une intelligence du désordre intégrant le désir, l'effervescence affective et les conflits qui les accompagnent, » J. Ardoino (Bruel, 2005)

Mots clés: incertitude, cadre judiciaire, expert, clinique éducative

Bien que mis en garde depuis longtemps par Freud (1925) sur l'impossible que cela est d'éduquer, de soigner et de gouverner, nos secrets espoirs de maîtrise restent néanmoins solidement ancrés lorsqu'il s'agit de faire face à ce qui nous échappe dans la relation d'aide. Notre impuissance à aider, nous la devons, et c'est heureux, au pouvoir psychique qu'a notre inconscient à résister à toute tentative normative. Le psychisme ne peut être normé, l'humain échappe ainsi toujours un peu à la volonté de l'autre de le transformer.

Le cadre judiciaire d'un service de protection de l'enfance dans lequel j'exerce depuis quelques années en tant que chef de service n'échappe pas aux lois de l'inconscient ; il se peut même que dans certaines situations, ce pouvoir soit plutôt contre-productif lorsqu'il s'agit d'aider des parents à prendre conscience de dysfonctionnements familiaux importants. La fonction symbolique du juge pour enfants, si elle n'est pas seulement rabattue à garantir un ordre social normatif, est dans cet article convoquée pour rappeler combien vivre ensemble doit avant tout permettre à chacun d'être « un parmi d'autres » (Rouzel, 2010).

Il me semble que face à l'inquiétude générée par notre impuissance à aider et par les situations elles-mêmes quant au danger dans lequel se trouvent certains enfants, un certain type de discours, faisant valoir des savoirs objectifs quasi-scientifiques qui vaudraient pour tous, vient recouvrir de certitudes nos pratiques professionnelles. Ces dernières nécessitent pourtant d'être maintenues ouvertes aux doutes, aux discussions et aux questions inhérentes à une clinique éducative qui s'attache à considérer chaque situation comme unique, singulière, pensée au « un par un ».

Je m'intéresse ici à la manière dont nous pouvons ainsi, travailleurs sociaux, psychologues et cadres, tenter de nous déprendre de discours d'experts, encouragés par un cadre judiciaire traversé lui aussi par l'exigence du tout juridique/sécurisé/assuré, pour continuer à être mobilisés par la rencontre toujours singulière avec un autre.

C'est à cet endroit, il me semble, que nous pouvons encore nous risquer à être créatifs, lorsque nous restons au plus près de ce qui nous anime chacun dans cette étrange aventure qu'est la relation d'aide.

Le pouvoir judiciaire, un impossible comme les autres!

Dans un service judiciaire de protection de l'enfance, la rencontre est contrainte. Elle est ordonnée par un juge des enfants qui mandate un service pour évaluer la situation d'un enfant dans sa famille, laquelle est suspectée de le mettre en danger ou en risque de danger, puis de préconiser des mesures d'aide si cela est nécessaire. Ainsi le juge est-il amené à prendre régulièrement de nouvelles décisions concernant la situation d'un enfant dans sa famille, visant à protéger ce dernier. Une mesure d'aide éducative, lorsqu'elle est ordonnée, suppose que nous rencontrions la famille régulièrement afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement qui vise un changement des relations intrafamiliales. C'est ici que les difficultés s'annoncent ...

Betty, sa mère et leurs impossibles

Betty est une adolescente de 15 ans, aujourd'hui déscolarisée depuis un an. Elle a été confiée par le juge des enfants à une famille d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance entre l'âge de 6 et 12 ans. Sa mère souffrait d'une dépendance importante à des médicaments qui la plongeaient dans un état de profonde léthargie ne lui permettant plus de s'occuper de son enfant. C'est ainsi que nous a été présentée l'origine du placement de Betty. Les 6 années de placement ont été l'occasion pour sa mère de se soigner et de se stabiliser sur le plan psychique. Betty est retournée vivre auprès de sa mère à l'âge de 12 ans ; toutes les deux réclamaient ardemment ce retour préconisé également par les travailleurs sociaux qui constataient la difficulté pour cette enfant d'investir son lieu d'accueil. Notre service interviendra quelques mois après ce retour à la demande des travailleurs sociaux de l'ASE.

Si, dans un premier temps, le retour de Betty auprès de sa mère s'est bien déroulé, l'une et l'autre ne faisant pas part de difficultés particulières, la question « officielle » de la scolarité a pris peu à peu une place prépondérante dans l'accompagnement que nous effectuions. En effet, Madame nous expliquait ne plus parvenir à envoyer sa fille au collège qui lui disait que les autres se moquaient d'elle et la harcelaient. Après moult tentatives d'aider Betty à surmonter sa difficulté à maintenir sa scolarité dans un groupe (nombreux échanges, changement de collège à la demande de la mère, médiations au sein du nouveau collège,

accompagnements divers, audience chez le juge des enfants, ...), Betty finira par totalement se déscolariser. Quelques sursauts de présence au collège ont eu lieu suite à une audience où était agitée la « menace » d'un nouveau placement.

Si j'évoque la situation de Betty et de sa mère, c'est moins pour tenter de comprendre ce qu'il se passe pour cette adolescente et entre elle et sa mère, mais davantage pour offrir une lecture vivante de ce que peuvent être les points d'achoppement auxquels nous avons à faire face le plus souvent, et ce finalement, quel que soit le cadre dans lequel nous intervenons. Quand bien même l'analyse et sa pertinence clinique auraient été des plus intéressantes, il est de multiples situations où nous nous heurtons aux résistances inconscientes des hommes, des femmes et des enfants que nous rencontrons, rendant très difficile, voire davantage impossible dans ce cadre, l'emprunt d'autres chemins que ceux qu'il leur est possible d'emprunter, sauf à les y contraindre de manière autoritaire le temps d'une décision judiciaire, et ensuite ? Je précise « dans ce cadre » car il n'est pas impossible que la contrainte judiciaire n'ait pas précisément des effets contre-productifs en ce qui concerne certaines situations. À vouloir suturer trop rapidement, en lieu et place d'un autre, une question qui aurait tout intérêt à être maintenue ouverte, il est probable que nous empêchions parfois cet autre d'avoir accès à sa propre question et de pouvoir l'élaborer. Nous produisons sûrement de réelles résistances quant à notre intervention qui disent combien nos prétentions à vouloir modifier, sous couvert d'un mandat judiciaire, des comportements motivés par les mêmes puissants mécanismes inconscients que ceux que nous possédons, le plus souvent opaques, sont illusoires et perçues violemment. Que devons-nous proposer au juge concernant Betty? Un nouvel accueil de cette adolescente dans une structure qui l'obligera sûrement à aller à l'école et à fréquenter des lieux de socialisation quand nous voyons que, peu à peu, elle ne sort plus, s'enferme dans sa chambre et reste des heures sur son ordinateur, pleinement « comprise » par sa mère qui, comme elle, n'aime pas affronter le regard des autres, comme elle, en a beaucoup souffert, et enfin comme elle, ne s'est jamais sentie comprise par ces autres ...

La question de la scolarité ne peut être une priorité concernant cette adolescente, mais davantage celle concernant son désir ou non d'être en lien avec d'autres. La « menace » de placement, compte tenu de la séparation que mère et fille ont déjà eu à vivre par le passé mais peut-être aussi de l'histoire relationnelle qu'elles ont nouée depuis les premières années de vie de Betty, semble renforcer leur désir à toutes deux d'être ensemble, « collées » l'une à l'autre, comme pour faire face à l'adversité. Comment faire autrement ? Ne doit-on pas prendre le risque de continuer à accompagner cette adolescente sans proposer de solution concrète à ce

qui ne semble faire problème qu'aux travailleurs sociaux et au juge ? Et si cela avait pour effet de leur restituer à toutes deux un espace pour penser ce qui leur arrive ? Et ce, en dehors de la nécessité de répondre à une exigence sociale à laquelle Madame n'attribue pas beaucoup de sens, assumant de façon plutôt intéressante une marginalité qu'elle revendique.

J.-J. Schaller, dans son article *Le partage du sensible dans un monde en incertitude* (2014), fait la proposition de croire en une possible relation d'égalité entre les intelligences des « profanes » et des « experts », afin de créer de nouvelles modalités de partage de savoirs, mais aussi des ignorances. Il s'intéresse à la manière dont nous pourrions nous débrouiller autrement et ensemble dans un monde qui semble parler d'une seule et même voix, celle du néolibéralisme, et qui nous enjoint à penser, dire, entendre, voir, regarder, créer d'une certaine manière, acceptable et normée. Un consensus qu'il est grand temps d'interroger sûrement... Aussi, forts de cette proposition, pourrions-nous tenter de nous en remettre au savoir de Madame quant à son propre parcours de vie et à celui dont elle rêve pour sa fille. Il serait alors question surtout de leur faire savoir que nous ne savons pas grand-chose de la manière dont elles parviennent toutes deux à se « débrouiller » de ce que vivre exige ... Savoir ne plus savoir, ce serait permettre ainsi à ceux que nous rencontrons d'avoir accès aux questions qui leur sont propres et au savoir qu'ils tiennent de leurs expériences, de leurs éprouvés, des rencontres qu'ils font, des empêchements auxquels ils font face ... ou non.

Face à l'impossible, un discours

Mon propos n'est pas de remettre en question l'intérêt que présente le cadre judiciaire, je le défends même face à ceux qui font prévaloir des contractualisations administratives pseudo-démocratiques auprès de familles qui, en réalité, n'ont pour seul choix que d'accepter l'aide qui leur est proposée. À défaut, le juge des enfants est saisi ... Il me semble que le cadre judiciaire a le mérite d'être plus clairement posé en termes de contrainte, à condition d'assumer (et il ne peut être réduit qu'à cela) qu'il est, entre autres, un outil de contrôle social d'une société régie par une législation qui dit quel est l'ordre social à un temps et un lieu donnés. Cela signifie que ce qui fait repère dans les questions de maltraitances physiques ou psychiques, de dysfonctionnements familiaux, de violences intrafamiliales, et donc en matière de protection de l'enfance, est le fruit d'une longue construction sociale nourrie entre autres des nombreux apports en sciences humaines ces dernières décennies. Cette construction érige ainsi un système de normes dont il est toujours nécessaire d'avoir conscience qu'il fait repère dans notre compréhension et évaluation des situations. Françoise Petitot (*On bat un enfant : à*

propos de la maltraitance, 2004), nous explique que la psychanalyse s'est rendue « complice », à son insu, d'un discours « psy » qui fait valoir de façon quasi-scientifique toute une série de normes développementales permettant de déterminer l'intérêt de l'enfant. « Ainsi s'élabore, par exemple, une théorie des besoins psychiques d'un enfant sur le modèle naturaliste des besoins physiques : être désiré, connaître ses origines, avoir un père, une mère, etc. On ne cherche plus seulement à évaluer les comportements parentaux, mais à décoder les représentations inconscientes qui s'y attachent. Il faut déterminer la place que tient l'enfant dans l'économie psychique familiale. A-t-il été suffisamment désiré ? A-t-il été désiré dans son sexe de naissance ? [...] ». Il est sans doute tout à fait intéressant que nous ayons aujourd'hui une connaissance si affinée de la façon dont un petit d'homme se développe, ce que dénonce ici F. Petitot, c'est combien ce savoir s'est constitué en « discours savant, savoir sur l'autre, qui se veut vérité universelle et qui organise une causalité explicative valable pour tous ». C'est précisément des effets de séduction de ce discours qu'il est important de se méfier. Se réclamer de ce type de savoir, aussi sophistiqué soit-il, empêche parfois la rencontre car il rend celui qui le possède imperméable à l'autre, à ce qu'il est de façon si singulière, sa langue, ses maux, son élan, ses impossibles, sa route ... Aucun partage sensible n'est alors possible sans cette porosité relationnelle.

Je m'explique:

Le sujet, en tant qu'il est affecté par l'inconscient, qu'il soit de celui qui l'énonce ou celui qu'il concerne, est évincé de ce discours. Il n'est plus ici question d'intersubjectivité qui est au cœur de la rencontre, telle que je souhaite toujours la concevoir dans mon travail mais également dans ma vie sociale personnelle, il s'agit au contraire d'une éviction totalitaire de la subjectivité, sous couvert d'une plus grande objectivité, distance, professionnalité ... il n'est plus assez de mots pour dire combien nous nous défendons de la rencontre et de ses effets transférentiels. Plus confortable, assurément, l'adoption d'un tel discours ... Nous pouvons ainsi faire l'économie d'avoir à mettre régulièrement au travail une autre question, plus encombrante celle-ci, de notre désir toujours suspect de vouloir aider l'autre. Se réclamer de ce type de discours permet également d'être moins confronté à l'inconfort que génèrent le doute et l'incertitude qui drainent de ce fait leur lot d'angoisses, de désaccords, de discussions sans fin parfois, mais qui maintiennent tellement ouverts les possibles, rendant profondément vivantes les relations que nous nouons les uns avec les autres. Parler, débattre, régler nos différends, mais aussi faire confiance, aimer, partager, c'est entendre à la fois ce qui fait

même mais également ce qui fait différence, écart ; ainsi est faite notre humanité dont nous ne pourrons pas nous passer, il me semble.

Le cadre judiciaire : un ordre symbolique encore possible ?

Nous ne pouvons obliger les gens à parler d'eux, de leur histoire, à mieux comprendre ce qu'ils vivent et font vivre à leurs enfants ; on ne peut les contraindre également, s'ils n'en comprennent pas le sens, à changer de façon authentique leur mode éducatif à l'égard de leurs enfants. C'est illusoire et violent de le croire et de se penser capables de cela, forts d'un mandat judiciaire. La bonne nouvelle donc, c'est qu'une fois réalisé le deuil de notre grande utilité sociale, et accepté que nous soyons un peu décevants au regard du pouvoir qui nous est soi-disant attribué, nous pouvons enfin nous atteler à la tâche autrement plus passionnante il me semble de ce qu'est soutenir un « dire » d'un juge qui énonce, de la place qu'il occupe, les droits et les interdits. Comment alors ne pas rabattre l'ordre social, c'est-à-dire « une organisation sociale et juridique de la famille » qui se présente « comme un 'ordre' incontournable pour le bon développement de l'enfant » (F. Petitot, 2004, p. 177), à un ordre symbolique qui permet à chacun d'être « un parmi d'autres », pour reprendre l'expression de J. Rouzel, chaque « un » se soutenant comme il peut de sa singularité. Énoncer que vivre ensemble, en société ou en famille, nécessite de se respecter les uns les autres, l'autre étant à la fois un semblable mais aussi un être différent de par son sexe et sa position dans la chaîne des générations, c'est prendre appui sur les interdits du meurtre et de l'inceste, lesquels fondent le sens de l'échange humain, du lien social. C'est à mon sens ce qui doit justifier qu'on en appelle parfois au cadre judiciaire, c'est-à-dire à ce que l'autorité d'un juge fasse valoir ces dires symboliques lorsqu'ils n'opèrent pas ou peu. En effet, là où règne souvent dans les familles que nous rencontrons une confusion des places, des sexes et des générations, la violence, qu'elle soit psychique ou physique, tend à s'inviter. Les limites deviennent floues et ne permettent plus aux uns et aux autres de trouver une place adaptée les uns auprès des autres. S'ajoutent à cette trop grande porosité relationnelle des carences et des troubles affectifs en tout genre, relationnels, psychiques, socio-économiques qui fragilisent considérablement les rapports entre les uns et les autres. La position structurale du juge des enfants, s'il ne se fait pas juste le relai passif et obéissant de normes sociales de notre société, permet d'introduire du tiers séparateur, garant d'une différentiation fondatrice du lien social, à condition que ceux qu'elle concerne soient accessibles aux effets « symboligènes » d'une parole qui s'interpose pour créer un entre-deux séparateur.

« La folie est réponse normale à l'insoutenable au dehors, [...] ». (Cifali, 2002)

Timothée a 8 ans et vit exclusivement auprès de sa mère depuis la séparation conflictuelle de ses parents. La décision du juge aux affaires familiales attribue pourtant des droits de visite et d'hébergement classiques au père de Timothée mais ce dernier ne parvient pas à faire respecter cette décision. Madame a sollicité l'intervention du juge des enfants après qu'elle ait dénoncé des abus sexuels du père sur son fils, faits qui ont été classés sans suite. Elle est convaincue de ces abus, et pour preuve, a fait examiner maints fois son fils et diffusé à tous ceux concernés par son action des photos de l'anus de son garçon, lesquelles montrent, selon elle, des lésions qu'elle seule perçoit. Timothée développe des troubles importants sur le plan relationnel, ce qui inquiète l'ensemble des professionnels mais également sa mère. Pour le « rassurer », elle le fait dormir avec elle chaque nuit J'arrête ici la description de cette situation qui, au fil des investigations s'avérera très inquiétante pour ce petit garçon « intrusé » par sa mère, laquelle souffre de troubles psychiatriques qu'elle paraît ignorer. Elle ne perçoit absolument pas que sa relation à son fils est très perturbée tout en dénonçant la menace que constitue le père de cet enfant, et ce, afin de l'évincer de la vie de Timothée. Le juge des enfants, à l'issue des investigations et expertises diverses, prendra la décision de confier Timothée à l'Aide Sociale à l'Enfance. Son père, craignant les réactions de la mère de Timothée, et d'éventuelles autres accusations, n'a pas souhaité accueillir son fils dans un premier temps mais a pu revenir vers lui. Timothée semble ravi d'avoir à nouveau des liens avec son père, tout en étant pour l'instant dans un lieu « entre » ses deux parents.

La nécessité d'opérer une séparation physique, dans la réalité, s'est faite ici le relai de l'absence de séparation et de différentiation entre la mère et son enfant. Timothée sera-t-il en capacité psychique de supporter cette séparation « réelle » quand il s'agit « normalement » d'une opération langagière, symbolique donc, et cette épreuve dans la réalité va-t-elle permettre à cet enfant d'effectuer cette opération ? La réintroduction du père, soutenue par la décision du juge, permettra peut-être à Timothée de surmonter la violence de cette épreuve tardive.

Avoir accès à la dimension symbolique de la Loi et de ses effets structurants en tant qu'elle énonce que des places différentes existent, que nous ne pouvons pas toutes les occuper en même temps, « que nous ne pouvons être de toutes les générations, ni de tous les sexes à la fois, que nous sommes donc limités et que tout n'est pas possible » (Lebrun, 2004), est fondamentalement structurant. J.-P. Lebrun rappelle dans un article paru dans *La Lettre du*

GRAPE, (n°38décembre 1999) que cet interdit qui est celui de l'inceste « désigne la perte d'immédiateté nécessaire au développement du registre symbolique », « perte à laquelle chacun doit consentir pour être sujet ». C'est le prix à payer pour que nous puissions vivre ensemble.

Pour la mère de Timothée, la décision prise par le juge est perçue comme profondément injuste et ne prend absolument pas sens pour elle. Elle est comme « amputée » de son garçon et notre intervention est d'une violence inouïe pour elle. C'est toujours ce qu'il m'est le plus difficile à assumer dans ce cadre d'intervention dont je sais pourtant la nécessité pour nombre d'enfants qui ont à s'adapter aux troubles pathologiques de leurs parents. Pour certains, le coût psychique est lourd et invalide sérieusement leur développement intellectuel, affectif, social, ce pourquoi il est nécessaire d'intervenir et d'opérer parfois une séparation physique pour tenter de garantir un espace psychique, autre que celui du parent malade, à ces enfants. Pour d'autres, l'extériorité (l'autre parent, l'école, les activités, les liens amicaux, un oncle, un entraineur de foot ...) fait suffisamment étayage et permet à ces enfants de trouver les ressources nécessaires qui leur permettent de se « débrouiller » de la pathologie de leur parent. Nous voyons combien il s'agit de garantir de l'altérité que seul parfois un juge peut imposer, tant celle-ci est menaçante pour des personnes qui ont créé un autre rapport à la réalité ou une réalité différente pour leur permettre ni plus ni moins de vivre.

Le cadre judiciaire représente pour ces personnes une réalité insupportable qui le plus souvent, les persécute car elle menace celle dont elles se soutiennent. C'est en ce sens que nous avons à entendre la souffrance que génère notre intervention et de la respecter en tant qu'elle dit l'impensable malentendu dont il s'agit pour certains que nous rencontrons.

Passagers d'un savoir de l'intérieur

Fabienne a 20 ans, elle est aux beaux-arts et souhaite découvrir la calligraphie chinoise. Elle remporte une bourse qui lui permet de partir en Chine dans les années 1980 étudier les lettres calligraphiques. Son merveilleux roman autobiographique, *La passagère du silence* (Verdier, 2003), nous emmène dans ce pays, pourtant encore totalement infiltré par un contrôle d'état totalitaire, découvrir l'art de dessiner le trait qui forme les lettres. Elle s'appliquera pendant 10 années à peindre patiemment des lettres dont elle découvrira qu'elles sont toutes chargées d'un sens, d'une image, d'une émotion, d'une saveur, d'un silence, d'une contrainte mais aussi d'un affranchissement subtil. Son immiscion respectueuse et discrète dans cet univers nouveau et étranger qui lui demande à chaque instant une curiosité fine des différents niveaux

de ce qu'on veut bien lui donner à voir et à entendre, puis sa capacité à s'affranchir des bords imposés et à visiter les entours de l'université où l'art de la calligraphie se pratique dans les coulisses, lui permettent peu à peu de s'inviter auprès de maîtres le plus souvent meurtris et cachés. Elle décrit ainsi combien il lui a fallu vivre pendant 10 années dans un dénuement authentique et se dépouiller totalement des savoirs formels qui lui avaient été enseignés jusque lors, pour rejoindre seuls ceux en capacité de lui transmettre l'art de peindre les lettres. Alors qu'elle finit par débusquer un vieux maître qui se terre dans l'antre de sa modeste demeure après avoir été emprisonné et torturé pour avoir enseigné son art jugé trop subversif, elle sollicite son enseignement qu'il lui refuse. Jour après jour, pendant des mois, elle dépose alors devant sa porte l'immense travail patient et maladroit qu'elle tente de réaliser seule et qui traduit ses innombrables efforts pour avancer dans cet univers sibyllin qu'est la calligraphie. Elle ignore encore à ce moment-là le long chemin énigmatique que ce maître finira par consentir à emprunter avec elle, reconnaissant probablement en elle le désir qui avait dû l'animer des années durant et qui redonnait soudainement vie à ce qui était si douloureusement enfouie. Ainsi se découvre une rencontre. Celui, meurtri par la vie, détient un savoir de l'intérieur d'un art, qui ne peut se donner qu'à la condition sûrement qu'elle emprunte la voie de sa propre intériorité qui leur permet, à l'un et à l'autre, de faire partage intime de la Lettre calligraphiée, un trait, une parole sans doute. La façon si discrète et si humble qu'elle a eu de s'inviter à un lien, dans une quasi-clandestinité, invisibilité, évoque pour moi toute la délicatesse dont il est question parfois dans la rencontre, à fortiori lorsqu'elle est contrainte. Il me semble que c'est une façon clinique de penser la rencontre, c'est-à-dire d'être conscient a minima que lorsqu'elle n'est pas désirée, il s'agit alors d'impliquer autre chose qu'une ordonnance d'un juge derrière laquelle il est tentant de rester caché. Se risquer à la rencontre, à la relation, c'est accepter d'être entamé par elle, qu'elle modifie quelque chose en nous dont nous pouvons ne rien savoir ou au contraire, en apprendre quelque chose sur soi. C'est accepter que se logent en creux, à l'insu de nousmêmes, les effets produits par les failles de l'autre, ses blessures indicibles parfois, son agressivité au monde à défaut de pouvoir l'adresser à quelqu'un, sa haine de l'enfant qui le persécute depuis toujours, les fantômes qui hantent chacune des histoires que nous devinons parfois ... Effets qui rencontrent nos propres failles et blessures, dont l'invisibilité ne doit pas recouvrir leur existence. Il est difficile, me semble-t-il, de rencontrer authentiquement ceux que nous accueillons sans s'être mis soi-même dans la fragilité d'une rencontre passagère avec un savoir intérieur, intime. Il s'agit de s'être risqué à une parole autre que la discussion ou le bavardage pour tenter de dire nos impossibles, notre vulnérabilité, nos voiles déchirés et

ainsi peut-être en savoir un peu plus sur le vent qui souffle en nous. D'aucuns l'appellent le désir.

Une démarche ... chaloupée ou houleuse

Ca tangue là où nous sommes embarqués ... si l'on reconnaît que chaque rencontre est singulière et que de cette singularité surgissent des effets sensibles qui ont à voir avec l'implication de chacun. M. Cifali, dans Démarche clinique, formation et écriture (2001), écrit concernant l'implication, je cite « Dans notre rapport à l'autre ou au social, nous sommes [...] dans un rapport extrêmement affectif, passionnel dans lequel nous sommes aveuglés par ce que nous sommes, nous n'y sommes pas désengagés. [...]. Notre subjectivité serait dès lors l'un des instruments de la rencontre. » Elle décrit par ailleurs merveilleusement bien ce qu'elle considère comme pouvant être cliniques l'intelligence, l'espace, la démarche, l'écoute et l'éthique, qui sont les conditions exigeantes d'une réelle qualité d'accueil et d'accompagnement de ceux que nous rencontrons, mais tout simplement aussi des relations que nous entretenons les uns avec les autres. Lorsque dans une équipe, nous tentons d'avoir cette qualité relationnelle entre nous, il est fort probable qu'elle imprègne les relations éducatives, sans faire l'impasse sur les sentiments houleux qui animent également ces relations. C'est l'accueil bienveillant que nous leur réservons qui leur permet de se transformer en actes créatifs. Aussi aurions-nous tout intérêt à redonner de la valeur à la subjectivité que certains discours tentent de faire illusoirement disparaître au nom de la sacrosainte objectivité. Une subjectivité qui, si elle n'est pas mise au travail de la parole ensemble, peut être nocive à l'autre. Ainsi est-il nécessaire de donner du temps au récit, de laisser les professionnels prendre peu à peu conscience qu'ils y sont pleinement dans la construction de ce récit, qu'elle devient donc co-narration pour produire un sens qui ne peut faire vérité vraie au sujet d'un autre. Parce que nous sommes inévitablement travaillés par ce que l'impuissance, la folie, la violence, les perversions sexuelles, l'impensable en réalité, nous renvoient, nous n'avons pas d'autre choix il me semble que de fabriquer du sens, non pas pour séparer le monde du sensé de celui de l'insensé mais pour mieux supporter ce qui fait commun entre ces deux rives. Dans un « monde en incertitude », comme le dit si joliment J.-J. Schaller, les contours sont mobiles et ne clivent pas les univers en professionnels/usagers, fous/normaux/, handicapés/valides mais tentent plutôt de créer des passages qui autorisent les nouages plus complexes, les échos, les entre-deux, les « zones grises », pour reprendre son expression. Ces zones sont pour moi les endroits où se tissent les fils de l'intersubjectivité qui ont à être, dans nos métiers, parlés, pensés, élaborés pour ne pas être trop emmêlés les uns aux autres. Il me semble que l'expression et la compréhension de ce qui est en jeu sur le plan relationnel et émotionnel ne sont pas réservées aux seuls espaces de supervision ou d'analyse de pratiques. C'est une façon de penser la relation à l'autre, d'une manière générale, qui est à l'œuvre et qui a le grand privilège de pouvoir s'élaborer tout le long d'une pratique professionnelle, le plus souvent à partir de ce que nous vivons comme des échecs, du ratage ou de l'impuissance. Ce pourquoi j'attache une importance toute particulière en tant que cadre à ce que soit respectée, valorisée, la parole de chacun lorsqu'il évoque une situation professionnelle. L'écoute, la façon d'entendre ce que dit un professionnel de la rencontre avec un autre, permet à celui-ci de ne pas trop craindre ce qui l'implique dans ce qu'il dit, à la seule condition que nous lui réservions un accueil bienveillant. Cette condition vaut pour tous, que ce soit pour ceux que nous rencontrons dans nos services, comme pour les professionnels que nous sommes, et elle s'attache à tenter de garantir que nous nous sentions tous respectés. C'est une position qui doit continuer à être fermement défendue il me semble, à l'heure où les pratiques d'encadrement tendent vers toujours plus de contrôle administratif et gestionnaire qui confine à une certaine forme de mépris à l'endroit de ceux qui ont le courage de s'atteler à ce délicat travail de la rencontre et de la relation d'aide. Je considère qu'il est de ma responsabilité de cadre de garantir à ceux que nous accueillons, mais aussi à ceux qui acceptent de s'éprouver au doute, à l'incompréhension, au désarroi et à la détresse de ceux qu'ils reçoivent, qu'ils ne soient pas désavoués dans leur tentative d'expression et d'élaboration. La confiance progressive acquise au fil des rencontres et de ce que ces dernières nous enseignent peut nous permettre alors de nous départir de savoirs clos, de discours savants et de renoncer ainsi à une maîtrise vaine et illusoire.

Conclusion

Le savoir issu de l'incompréhension, du doute, de l'impuissance, de l'angoisse, n'engage-t-il pas chacun du côté d'un savoir clinique dont l'authentique valeur tiendrait à la précieuse fragilité de l'incertitude ?

Convoquer en lieu et place de la béance, de l'inconnu, de l'angoisse, du doute, de la discorde, de la division, les experts afin qu'ils fassent réponse à la question de ce qu'est « vivre » pour chacun produit des effets de cécité et de fermeture à l'autre, quelque soit cet autre. Nul ne peut en réalité dire en lieu et place d'un autre ce qui lui arrive. Savoir cela vaut sûrement bien mieux que tous les savoirs formels qui peuvent illusoirement nous ériger en petits maîtres, nous confisquant la parole, entendons là toute forme d'expression, ainsi que celle de ceux que

nous rencontrons. Or, c'est à elle que nous devons notre si singulière façon d'exprimer notre être au monde, à l'autre car elle ne se prend que du lieu d'une irréductible singularité. Je tiens cette affirmation d'une position clinique acquise au fil de mes expériences personnelles et professionnelles et que j'essaie de préserver de vents contraires. Un savoir intérieur qui ne vaut que pour soi mais duquel il est question de tenter d'entendre ce qui vaut pour chacun, nous invitant ainsi à nous frayer un chemin vers l'autre.

Allons-nous pouvoir encore rêver ensemble?

Alors qu'il me semble avoir grandi professionnellement auprès d'éducateurs, de chefs de service et de directeurs pleinement convaincus de l'importance du sens, du récit, de l'expression, ceux que je ne parviens plus à éviter s'en défendent au contraire et prônent des « actes » qu'il nous faudrait réaliser sur un mode opératoire et « traçable », des « actions correctrices » aux « problèmes identifiés », des besoins à satisfaire ... Il va nous falloir un peu de courage sûrement pour faire preuve d'une indispensable insolence face à ce qui nous est présentée comme une évolution inéluctable d'un secteur qui ne devrait pas avoir le droit d'abandonner les plus fragiles à une logique purement gestionnaire et comptable. Œuvrer pour que chacun puisse être « un parmi d'autres », c'est veiller à ce que chacun puisse prendre une place et participer à fabriquer du lien solidaire interhumain.

Bibliographie

Bruel, A., 2005, Revue de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille, MELAMPOUS, Hors Série N°1, *Entre innocence α malice*, La justice des mineurs présentée et commentée par un juge des enfants.

Cifali, M., 2002, le lien éducatif : contre-jour psychanalytique, Paris, PUF.

Cifali, M., 2001, Démarche clinique, formation et écriture, *Perspectives en éducation et formation*, Edition De Boeck supérieur.

Lebrun, J. -P., 2004, *Les désarrois nouveaux du sujet*, prolongements théorico-cliniques au *Monde sans limite*, collection « Point hors ligne », Ramonville Saint-Agne, Érès.

Lebrun, J.-P., décembre 1999, La Lettre du GRAPE, n°38, Toulouse, Érès.

Petitot, F., 2004, On bat un enfant : à propos de la maltraitance, in Lebrun, J.-P., 2004, *Les désarrois nouveaux du sujet*, prolongements théorico-cliniques au *Monde sans limite*, collection « Point hors ligne », Ramonville Saint-Agne, Érès.

Rouzel, J., 2010, L'acte éducatif, Toulouse, Érès.

Schaller, J.-J., 2014, Le partage du sensible dans un monde en incertitude.

Verdier, F., 2003, Passagère du silence, dix ans d'initiation en Chine, Paris, Albin Michel.

Verdier, F., 2014, Mélodie du réel IV, http://fabienneverdier.com/wp-content/uploads/2014/10/melodie-du-reel-iv_rvb_4000px-808x1100.jpg